



## Lettre d'information Le SCOT, un outil de coopération renforcée entre les communes pour développer le Pays d'Auray

### EDITO

L'objectif poursuivi par les élus des 28 communes du Pays d'Auray en réalisant un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) consiste à avoir une vision commune et un projet d'aménagement et de développement partagé pour les 15 prochaines années.

Le **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) se veut résolument ambitieux afin de répondre aux enjeux du Grenelle de l'environnement.

Le projet se structure autour de 4 axes forts qui consistent à :

- > Renforcer le capital paysager et environnemental
- > Favoriser un développement économique fondé sur les qualités intrinsèques du pays
- > Développer une urbanité multi-communale
- > Conforter des objectifs de développement, qui appellent une rupture dans le niveau de maîtrise des stratégies foncières et des modes constructifs.

Aujourd'hui, nous amorçons la dernière étape du travail de réflexion et de coopération en élaborant le **DOO** (Document d'Orientation et d'Objectifs), document réglementaire qui traduit sous forme d'actions et de règles prescriptives les objectifs souhaités dans le PADD.

Après consultation des personnes publiques associées prévu à la fin du mois d'avril et un séminaire en mai invitant l'ensemble des personnes à s'exprimer sur ce projet, les élus du comité syndical souhaitent délibérer en juillet 2013 en faveur d'un arrêt du projet de SCoT.

Bonne lecture à tous.

Françoise Evanno  
Présidente du Syndicat Mixte du Pays d'Auray

#### SUBSIDIARITÉ

Le SCOT oriente et encadre, mais il n'a pas pour vocation de se substituer au PLU qui définira sa politique d'urbanisme au travers de localisations et de réglementations.

#### COMPATIBILITÉ

Au contraire de la conformité, le rapport de compatibilité, laisse le choix entre diverses solutions possibles pour parvenir à un objectif du SCOT.

#### Les orientations du DOO

#### COHÉRENCE

Les orientations doivent être cohérentes entre elles et permettre la réalisation des objectifs définis par le PADD. La cohérence interne du SCOT est garante de son applicabilité effective.

#### PROPORTIONNALITÉ

Plus un objectif, une opération ou une action est importante et stratégique pour le SCOT, plus le SCOT peut en préciser la forme, le contenu pour en affirmer le niveau de prescription.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLES :  
Définir un projet de territoire.

LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS :  
Mettre en perspective la stratégie du territoire au travers d'orientations d'aménagement et d'urbanisme **juridiquement opposables**.



# UNE VOCATION ÉCONOMIQUE RENFORCÉE qui s'appuie sur les qualités intrinsèques du Pays d'Auray



## L'objectif du SCOT consiste à :

**Favoriser la montée en gamme de l'ensemble de ses filières économiques** par la création de services ou d'activités supplémentaires qui, adossés aux activités existantes, créent davantage de valeur.

## Pour ce faire, le SCOT préconise de :

- > **SOUTENIR la capacité productive et la fonctionnalité des exploitations agricoles** en adoptant une gestion économe du foncier et en favorisant leur évolution et leur adaptation aux enjeux économiques et environnementaux.
- > **CONFORTER la vocation et la fonctionnalité des espaces littoraux** qui accueillent des activités économiques spécifiques et porteuses de l'identité maritime du Pays d'Auray.

> **FAVORISER la diversité d'une économie productive créatrice d'emplois et de revenus** qui a vocation à trouver sa place dans chaque partie du territoire (des îles au cœur du pays).

> **CONTRIBUER à l'élévation du niveau de service pour les habitants** par une irrigation du commerce à l'échelle des différents espaces de vie du territoire.

> **METTRE EN PLACE les conditions d'un tourisme différenciateur et désaisonnalisé** pour des répercussions économiques durables et qui souligne l'identité du territoire (rencontre terre-mer, valorisation des savoir-faire économiques du terroir, de la gastronomie liées aux productions locales...).

> **RENFORCER les capacités d'échanges au service d'une gestion maîtrisée et optimisée des flux** Est-Ouest en diversifiant l'offre de mobilité et en accompagnant l'émergence d'un axe Nord-Sud structurant, avec le pôle d'Auray comme porte d'entrée.

## UN EXEMPLE

### ACCOMPAGNER LES BESOINS FONCIERS DE LA CONCHYLICULTURE A LONG TERME

Les espaces maritimes et terrestres dédiés aux **activités conchylicoles sont confortés** dans leurs vocations et leurs fonctionnalités.

### Pour ce faire, le SCOT propose de :

- ✓ interdire le changement de destination du bâti à vocation conchylicole,
- ✓ maintenir les conditions d'accès aux chantiers,
- ✓ éviter les conflits d'usage en évitant le rapprochement de l'urbanisation résidentielle,
- ✓ anticiper et prévoir une réponse aux besoins en logement des conchyliculteurs dans les villages.

## LES GRANDES ÉTAPES

|                          |  |  |  |
|--------------------------|--|--|--|
| Octobre 2011<br>Mai 2012 | Juin - Octobre<br>2012                                   | <b>NOVEMBRE 2012<br/>AVRIL 2013</b>                | Mai 2013<br>Mars 2014                        |
| Diagnostic               | Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) | <b>Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)</b> | Phase de Validation et d'Approbation du SCOT |

# UNE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES qui valorise le capital environnemental du Pays d'Auray

L'objectif du SCOT consiste à :

**Partager la gestion des ressources naturelles** pour rendre plus efficace les actions menées et renforcer la solidarité entre les différentes composantes du territoire.

**S'appuyer sur une trame paysagère diversifiée** qualitative et accessible, encourageant des modes innovants de production urbaine et de valorisation des interfaces urbain/rural.



Pour ce faire, le SCOT préconise de :

- > **RÉHABILITER durablement les ressources en eau** au travers d'une gestion raisonnée et en préservant la qualité des milieux aquatiques pour pérenniser les usages qui en dépendent.
- > **ECONOMISER l'espace dans le but de maintenir les équilibres fonctionnels et paysagers du territoire.**
- > **MAINTENIR et développer la richesse et la diversité biologique à l'échelle du SCOT** dans un fonctionnement terre-mer intégré.
- > **PRÉPARER le territoire aux évolutions climatiques** par une gestion des ressources énergétiques adaptée.

# UNE ORGANISATION TERRITORIALE MULTIPOLAIRE vivante et solidaire

L'objectif du SCOT consiste à :

> **ORGANISER des espaces de coopération** qui valorisent l'interdépendance des différentes composantes du territoire et participent au renforcement de la cohésion sociale.

> **RÉINVENTER le développement urbain** basé sur un modèle qualitatif économe en foncier et tenant compte des spécificités du territoire et de ses composantes par le **renforcement de la maîtrise foncière.**

Pour ce faire, le SCOT préconise de :

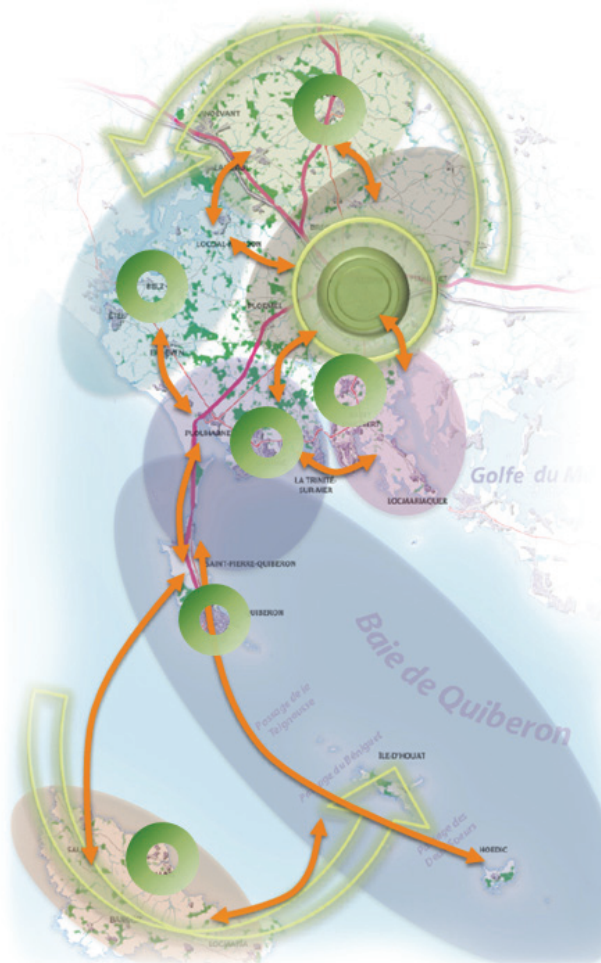
> **AFFIRMER un niveau de qualité paysagère élevé** qui conforte à la fois l'identité, l'attractivité du territoire et la qualité de vie des habitants du Pays.

> **VALORISER la complémentarité des espaces littoraux, urbains et ruraux** par des modalités d'aménagement adaptées.

> **FAVORISER la proximité des habitants aux équipements et services et organiser une offre de mobilité efficace** pour optimiser les flux entre chaque espace de vie commune et le reste du territoire.

> **CONSTITUER une offre résidentielle adaptée** pour un meilleur équilibre social.

> **MINIMISER la vulnérabilité du territoire** face aux risques, nuisances et pollutions.



Un territoire multipolaire et solidaire

# LE SCOT EN CONCERTATION

## ATELIERS ET SÉMINAIRES :

Un espace d'échanges pour travailler ensemble au développement du territoire.

### Ateliers d'écriture du PADD

Le 9 mai 2012, le Syndicat Mixte du Pays d'Auray a organisé à Saint-Philibert des ateliers préparatoires à la rédaction du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui ont rassemblé 117 acteurs de la vie socio-économique**. Cette journée, qui a débuté par des échanges et débats sur les propositions de positionnement et d'axes de développement stratégiques pour le territoire, s'est poursuivie par un travail collectif sous forme d'ateliers afin de préciser les objectifs en matière d'évolution environnementale, économique et sociétale (habitat, équipements, mobilités, ...).



### Ateliers d'écriture du DOO

L'ensemble de ces acteurs s'est ensuite retrouvé les 26 octobre et 9 novembre 2012 à Pluvigner et Sainte-Anne d'Auray lors des ateliers préparatoires à la rédaction du **Document d'Orientations et d'Objectifs à partir des objectifs de développement et de la capacité d'accueil pour le territoire**. Au cours de ces deux journées de travail, élus et acteurs du territoire ont pu approfondir leur réflexion et débattre de leurs différentes visions autour de huit thèmes :

- Atelier 1** : Polarités, équipements et services
- Atelier 2** : Activités économiques et commerciales
- Atelier 3** : Valorisation et pérennisation des activités primaires
- Atelier 4** : Habitat et modalités d'urbanisation
- Atelier 5** : Qualité de vie et valorisation des atouts environnementaux et patrimoniaux
- Atelier 6** : Gestion de l'espace et politiques foncières
- Atelier 7** : Gestion durable des ressources naturelles
- Atelier 8** : Adaptation aux changements climatiques et aux enjeux énergétiques

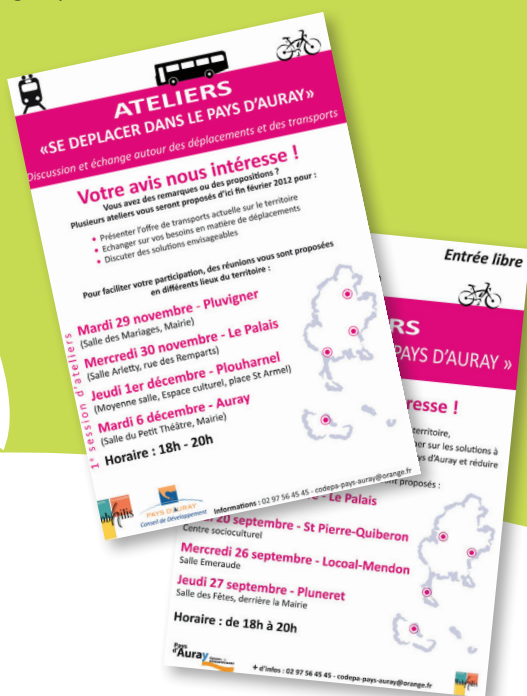
### Ateliers sur le thème de l'organisation des transports

Le projet Bretagne à Grande Vitesse, qui va impacter l'ensemble du territoire régional et local, fait de l'aménagement du **Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de la gare d'Auray**, un projet et équipement structurant pour le territoire.

Parallèlement aux travaux menés dans le cadre du SCOT, les élus du Syndicat Mixte du Pays d'Auray ont souhaité élaborer un schéma des déplacements afin de définir, pour les prochaines années, une stratégie en matière d'organisation des transports.

Le Conseil de Développement s'est vu confier l'organisation d'ateliers publics afin d'associer la population et les différents acteurs socio-économiques à ce projet. La première session d'ateliers s'est déroulée fin novembre / début décembre 2011 et portait sur les atouts et les faiblesses du réseau de transport du territoire, a rassemblé 128 personnes. La deuxième série d'ateliers s'est tenue en septembre 2012, afin de réfléchir et discuter des solutions à mettre en place pour répondre aux besoins de la population. Pas moins de 112 personnes ont participé à ces derniers.

Afin de permettre à la population de continuer à s'exprimer sur le sujet et de suivre la démarche, le blog « Parlons transports ! » a été créé. Il est consultable à l'adresse suivante : [www.transportsenpaysdauray.blogspot.fr](http://www.transportsenpaysdauray.blogspot.fr)



## NOUS CONTACTER

**Kristell Jamme** – Directrice du Syndicat Mixte du Pays d'Auray – 02 97 56 41 74 – [k.jamme-pays-auray@orange.fr](mailto:k.jamme-pays-auray@orange.fr)  
**Grégory Bénard** – Chargé de projet SCoT – 02 97 56 41 74 – [scot-pays-auray@orange.fr](mailto:scot-pays-auray@orange.fr)  
**Michaëlle Reboutier** – Coordinatrice SCoT – 02 97 56 40 47  
+ d'info – <http://scot-pays-auray.proscot.fr>